

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE PROCEDURE

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

ia06-dipe2@ac-nice.fr

Division des personnels
enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Pierre GHAZI
(lettre de A à M)
Téléphone
04 93 72 63.56

Sophie ghazi
(lettre de N à Z)
04 93 72 64 49

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

- 1- Remplir une demande officielle d'admission à la retraite (annexe 1) pour signature par votre IEN de circonscription et transmission à la DSDEN - Service DIPE II - **avant fin novembre 2016**.

Ne pas attendre d'avoir complété intégralement son dossier de retraite pour envoyer la demande officielle (annexe 1) visée par l'IEN de circonscription.

- 2- Remplir le dossier de demande d'admission à la retraite (annexes 2-2a-2b -2c) destiné à l'étude de votre dossier et, accompagné des pièces justificatives (annexes 3- 4)

Ce dossier, est à retourner directement à :

**DSDEN DES ALPES MARITIMES
DIPE II- GESTION DES RETRAITES
53 Avenue Cap de Croix
06181 Nice Cedex 2**

En retour un accusé de réception vous sera adressé

- 3- Après étude de vos droits, votre dossier sera transmis au service des pensions du ministère de l'éducation nationale.

Le ministère des finances et des comptes publics, services des retraites de l'état, vous adressera votre titre de pension accompagné d'une déclaration pour sa mise en paiement.

Cette déclaration devra être complétée et retournée au Centre de gestion des retraites dont les coordonnées vous seront précisées lors de l'envoi de votre titre